

# L'ORTHOGRAPHE DANS LE TEMPS

Marcel COHEN

Nous poursuivons la publication du travail de Marcel COHEN par la seconde des trois parties, consacrée aux périodes s'étendant du XIVe au XIXe siècle.

(Se reporter à L'Éducateur n° 1 de 77-78 pour la première partie.)

## L'orthographe du moyen français (2e partie)

Le moyen français, c'est celui des XIVe, XVe et XVIe siècles. Sans doute l'évolution ne se découpe pas d'après le calendrier : néanmoins, en l'occurrence la coïncidence est suffisante pour qu'on use de cette commodité.

Ce qui s'est produit de plus important vers la fin du XIIIe siècle, c'est la perte de la déclinaison à deux cas, avec la survie du seul cas complément qui au pluriel avait un *s* final.

Désormais on se trouve dans l'aspect moderne du français où la fonction sujet est marquée par la place du mot ou du groupe de mots qui l'exerce ; de même pour le complément d'objet direct, les autres compléments étant caractérisés à la fois par la place et par une préposition, petit mot-outil.

Dans la même période, l'évolution phonétique s'était poursuivie avec des conséquences pour l'orthographe. Dans le cadre général de la simplification des groupes de consonnes, *s* placé devant une autre consonne à l'intérieur d'un mot avait cessé de se prononcer à la fin du XIIIe siècle, ainsi dans des mots comme *esté*, *estude*, *escole* : mais l'*s* est resté écrit, par routine et aussi parce qu'en l'absence d'accents, il constituait un signal pour les lecteurs de ne pas prononcer *ø* (*ø* muet).

Au XIVe siècle a commencé, sur la même lancée, la simplification des groupes constitués à la jonction de deux mots étroitement liés par la consonne finale de l'un et la consonne initiale de l'autre.

Ce phénomène a atteint en particulier l'*s* final : c'est à ce moment que s'est constituée la triple prononciation : les noms de nombre *sis*, *dis* (qu'on devait bientôt écrire *six*, *dix*), soit *si*-devant un mot commençant par une consonne (*si* femmes), soit *siz* devant un mot commençant par une voyelle (*siz* enfants), et *sis* isolé ou à la fin d'une phrase (comme nous prononçons encore) ; mais dans les trois cas on a continué à écrire de la même manière : donc discordance entre la prononciation et la manière d'écrire.

Cette discordance s'est encore accrue par la suite, en moyen français même, parce que les consonnes finales se sont affaiblies de manière générale ; et certaines ont disparu de la prononciation (en dehors des liaisons) : c'est le cas en particulier de l'*s*, ce qui a atteint tous les pluriels, et de *-t*, ce qui a atteint les troisièmes personnes des verbes, pour tous les verbes au pluriel (ils parlent, ils vont, etc.) et une partie d'entre eux au singulier (il vient).

L'affaiblissement de l'*r* nous a valu les infinitifs en *ør* pareils dans la prononciation aux participes en *-ø*, et les infinitifs en *-i* que nous ne connaissons plus que dans des chansons (et dans des français régionaux), alors que *-ir* a été restitué au XVIIIe siècle dans le français commun.

Dès lors, l'orthographe française est devenue grammaticale, c'est-à-dire qu'elle figure pour l'œil des éléments caractéristiques de certaines formes qui ne s'entendent pas dans la prononciation.

De plus, cette orthographe est devenue étymologique, par différentes voies. L'une est la réduction des diphtongues. La suite *ai* s'est prononcée longtemps *ay* ; au début du moyen français, elle s'est réduite à une voyelle parallèle à *ø* ; mais on a continué à écrire *ai*, de sorte que nous avons une double notation de l'*ø* suivant l'origine des mots (ainsi : *près*, mais

*fait*). De même, *au* prononcé anciennement *aw*, et *eau* prononcé *oaw*, se sont réduits à une voyelle simple, et, du coup, aussi suivant l'origine, nous avons *o* (dans *broc*), *au* (dans *faux*), *eau* (dans *beau*).

Une autre voie a été la latinisation. Ici, il faut voir les événements dans leur ampleur. Au moment où la France commence à se centraliser sous le pouvoir royal, l'usage du français se répand, restreignant d'autant celui du latin. La littérature s'étend désormais en prose plus encore qu'en vers ; la rédaction de chroniques se fait active, des actes sont rédigés en français, qui allait devenir obligatoire pour la justice au XVIe siècle.

Il y a désormais une quantité de scribes civils. Mais ce sont toujours des clercs éduqués en latin : les deux langues sont constamment présentes à la fois.

C'est ainsi que des quantités de mots se sont introduits en français. A peine modifiés dans leurs finales, en raison de la différence des grammaires, mais gardant leur orthographe.

Le latin a, dès lors contaminé l'orthographe française. Notons les faits typiques.

D'abord, les lettres doubles (qui avaient leur raison d'être en latin, où elles se prononçaient) ainsi *vila* est devenu *ville* d'après *villa* ; de même on a écrit *belle*, et, par analogie, *celle*, *cette* : après un *ø* c'était un avertissement d'avoir à prononcer *è* et non *ø* muet : nous nous servons encore de cet artifice.

Autre chose : certaines des consonnes qui avaient disparu complètement au cours des siècles, ont été restituées d'après leur forme latine ancienne. Ainsi, nous avons *corps* à cause du latin *corpus* (ce qui, outre le plaisir étymologique, évitait tout danger de confusion avec le pluriel de *cor*) ; de même *temps* d'après *tempus*, éloigné de *tant*. Il y a des complications : du latin *computare* on a eu «*conter*» avec deux sens bien éloignés de «*calculer*» et «*raconter*» : les latiniseurs ont mis un *p* dans le cas où il s'agissait du calcul, d'où notre «*compter*».

Ensuite, les lettres grecques dans les mots que le latin avait pris au grec avec leurs lettres spéciales (*th* dans «*théâtre*», *ph* et *γ* dans «*physique*»). On a transporté presque toujours ces graphies en français, et nous les avons encore.

Enfin, on a établi des *h* initiaux qui avaient déjà cessé de se prononcer en latin classique et c'est ainsi que nous avons eu *hier*, *herbe*, jusqu'à nos jours.

Le zèle a entraîné à de fausses manœuvres étymologiques. Le cas le plus important est celui des *l* postiches. Dans les mots *autre*, *chevaux*, *faux*, on n'a pas reconnu que *u* représentait un ancien *l* qui s'est vocalisé devant une consonne suivante : on a fait comme si *l* de *alter*, *falsum*, *multum* manquait et on l'a rajouté en écrit (sans le prononcer) de sorte qu'on a eu *aultre*, *faulx*, *moult* et bien d'autres qui hérissent les textes du XIVe jusqu'au XVIe siècle, d'abord dans les manuscrits, puis à partir de la fin du XVe siècle dans les livres imprimés.

Autres cas analogues où on voit que les érudits du temps, savants en latin, étaient naturellement ignorants des évolutions phonétiques : lorsque *v* encore écrit *u* représentait un ancien *p* ou *b* affaiblis, on a fait comme si ces consonnes manquaient et

on les a rajoutées : c'est ainsi qu'on a écrit *noyveu* (à cause du latin *noyos*) et *deboir* (à cause du latin *deberē*).

Il y a bien eu quelque résistance. Les premiers réformateurs, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, ont lutté pour une orthographe française non latinisante et la représentation la plus simple et la moins ambiguë possible de la prononciation. Le premier qui ait écrit une grammaire française en français, Louis MEIGRET a élaboré une orthographe réformée. Le poète RONSARD s'est prononcé un moment pour la réforme, mais il y a malheureusement renoncé ensuite. Le parti des latiniseurs, qui comprenait les principaux imprimeurs-éditeurs, très savants en langues anciennes (la famille ESTIENNE) l'a emporté malheureusement.

Des novateurs, imprimeurs eux-mêmes ont au cours du XVI<sup>e</sup> siècle travaillé à perfectionner l'écriture. C'est alors qu'on a (sans inventer de nouveaux caractères) spécialisé le *v* et le *j* dans la notation de ces consonnes que le latin n'avait pas. Par les accents, on a commencé à bien distinguer les voyelles autrefois confondues dans la seule lettre *o*. La cédille a permis d'éviter la prononciation *k* des *c* devant certains *a*, *o* et *u*. L'apostrophe a permis le demi-détachement de l'article et de certains pronoms élidés.

Nous profitons de toutes ces innovations pour la commodité de la lecture sans nous rendre compte du temps qu'il a fallu pour qu'elles soient adoptées de tous les imprimeurs et pénètrent dans l'enseignement.

Il y a encore des mélanges *i-j* et *u-v* dans le rangement des mots de l'*Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot, imprimée à partir de 1753. Sauf erreur, le premier dictionnaire qui ait fait la distinction complète en déclarant l'alphabet français augmenté de deux unités fut celui de l'Académie Française en 1762.

La pluie nous a buez *μ* lauer  
Et le souleil dessechez *μ* noircis  
Pies corbeaux nous ont les yeulx cauez  
Et arrache la barbe *μ* les sourciz  
Jamais nul temps nous ne sommes assis  
Puis ca puis la comme le vent varie  
A son plaisir sans cesse nous charie  
Plus becqttes d'oiseaux *Ϸ* dez acouldre  
Ne soiez donc de nostre confrarie  
Mais priez Dieu *Ϸ* tous nous vueille absoudre

François VILLON : BALLADE DES PENDUS, 3<sup>e</sup> strophe, d'après un manuscrit vers 1470. (Les œuvres de Villon ont été imprimées en 1489.)

#### REMARQUES

*v* et *j* ne sont pas en usage, sauf comme majuscules.

*s* a la forme moderne en fin de mot, mais il est souvent remplacé par *z* ou *x* (ornemental).

Il y a des abréviations : *q* avec une courbe au-dessus représente *que*.

Il y a des consonnes non prononcées, soit anciennement existantes (*nostre*), soit ajoutées par fausse étymologie (*yeux*).

## L'orthographe du français moderne

Le français moderne qui s'est continué jusqu'à nous s'est établi vers le début du XVII<sup>e</sup> siècle, sans différence marquée pour la grammaire avec le moyen français précédent.

Le fait important de la généralisation de l'emploi des pronoms sujets avec le verbe date du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, non sans relation avec la confusion des désinences dans la prononciation.

En effet, l'affaiblissement puis la disparition des consonnes finales dont il a été question plus haut, qui n'a été pleinement accompli qu'avec le nouveau siècle supprimait à l'audition l'*s* de la deuxième personne du singulier et celui des deux premières personnes du pluriel d'ailleurs distinctes sans lui, comme le *t* de la troisième personne.

Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle ce mouvement s'est continué par la chute de l'*o*, réellement devenu *o* muet. C'est en effet à cette époque qu'à Paris et dans tout le Nord de la France on a cessé d'articuler en prononciation normale l'*o* en finale de mot, en particulier dans les premières personnes (comme *je chante*), et dans l'intérieur des mots entre deux simples consonnes (ainsi que dans *vêtement*, *rareté*, *soulever*). Dès lors l'*o* du féminin comme l'*s* du pluriel ont été une marque orthographique et le caractère grammatical de l'orthographe s'est accentué.

Les gens de l'âge classique ont recherché l'ordre et la sobriété par opposition à l'exubérance de l'âge antérieur. Cette tendance devait s'opérer dans l'orthographe comme dans le vocabulaire. Donc, sans que la phonétique évolutive ait été mieux connue qu'auparavant, et avant qu'il n'y ait de prescription à ce sujet, les usagers et en particulier les imprimeurs ont supprimé les *l*, *p* et *b* indiscrets.

L'Académie Française, d'esprit conservateur et à tendance étymologiste, en a pris acte dans la préface de son premier dictionnaire, en 1694, sans plaisir et pas complètement mais en déclarant se soumettre à l'usage.

Auparavant RICHELET, auteur du premier dictionnaire français sans latin, en 1680, avait pris l'initiative de supprimer les lettres doubles. Mais, bien que son dictionnaire ait été réédité postérieurement, il n'a pas eu une autorité suffisante pour contrebalancer le prestige de l'Académie.

Si on lit les grands classiques dans leur orthographe originelle, on peut voir combien ils étaient encore loin de l'usage du XIX<sup>e</sup>

siècle dont on les affuble dans les éditions scolaires : ainsi, la conservation de *s* devant consonne (*nostre*), *y* de fin de mot (*luy*, *je croy*, celui n'ayant pas encore reçu l'*s* analogique), *z* au pluriel des noms en *-é* (des *bontéz*), beaucoup de majuscules à des noms communs (la *Foy*).

Si les règles de la grammaire ont été fixées dans la dernière partie du XVII<sup>e</sup> siècle et confirmées au XVIII<sup>e</sup> avant de devenir la matière de l'enseignement généralisé du XIX<sup>e</sup>, l'orthographe a continué à bouger dans une certaine mesure qu'on peut suivre dans les éditions successives du dictionnaire de l'Académie.

Par la même occasion on épuçait encore les lettres postiches du XVI<sup>e</sup> siècle qui avaient passé à travers le crible de 1694 : c'est seulement alors que *recepvoir* est devenu *recevoir*.

Dans celle de 1740, sous l'impulsion d'un académicien sensible à l'air progressiste du temps, l'abbé d'OLIVET, que d'autres ne suivaient qu'en rechignant, une véritable réforme a été opérée.

La seule suppression de l'*s* devant consonne, au profit d'une juste extension du rôle des accents enfin pleinement installés (*été*, *être*, *vôtre*, etc.), a atteint environ un quart des mots enregistrés.

Notons que si à ce coup, retrospectivement, l'Académie nous paraît être allée de l'avant, elle était en réalité de soixante ans en retard sur la réforme de RICHELET (que BAYLE devait imiter en 1697), et qu'elle en retranchait une pièce maîtresse, la suppression des lettres doubles qui en conséquence nous encombrant encore.

En même temps, l'*y* ornemental était réformé (*lui* et non *luy*) ; il devait se conserver en Angleterre et nous en revenir par bribes, quelquefois dans les prénoms élégants (*Jenny*, *Henry*).

Partis dans un début de chasse aux lettres non prononcées, les académiciens ont supprimé le *t* aux *parents* et aux *enfants*.

Après une vingtaine d'années de réflexions supplémentaires, en 1762, l'Académie a encore étendu l'accent aigu jusqu'aux *bontés* et *santés* ; la complication archaïque *-oz* n'est restée qu'aux deuxième personnes du pluriel (*chantez*) et dans *noz*, *assez* et *chez*. On se demande vraiment pourquoi.

L'édition de 1798 n'a pas fait de nouveaux changements orthographiques, mais elle a sanctionné deux changements

graphiques qui en fait touchent à l'orthographe, faisant partie de l'apprentissage de l'écriture.

C'est à la veille de la Révolution qu'on a supprimé l'*s* à forme longue, qui ressemblait par trop à nos *f*, employé au début et à l'intérieur des mots, tandis que *s* à forme de serpent ne se trouvait qu'à la fin des mots : dualité fâcheuse.

En même temps on renonçait à l'habitude scholastique d'écrire *et* par le sigle & dont le gracieux nom des universités d'antan, la perluète, s'est perdu du coup (mais qui reparait encore dans quelques usages où le snobisme a sa part).

De là il nous faut sauter à 1825, date où la nouvelle édition du dictionnaire a pour la première fois l'estampille gouvernementale, son orthographe devenant obligatoire pour l'enseignement primaire public nouvellement institué après la Révolution de 1830.

Les changements étaient minimes : *ai* au lieu de *oi* dans les imparfaits et conditionnels, mesure vainement préconisée jadis par VOLTAIRE, et rétablissement du *t* des *parents* et *enfants*, de manière qu'on puisse appliquer la règle : «Pour le pluriel, ajouter un *s* au singulier.»

Noter qu'en 1829 il y avait eu sans succès un pétitionnement en faveur d'un projet sérieux de réforme.

L'Académie Française, au XXe siècle comme au XIXe, a conservé une attitude immobiliste.

En 1900, son influence a fait rapporter un décret sur la syntaxe qui donnait aux participes avec avoir la liberté de s'accorder ou non, préparé par une commission où siégeaient deux académiciens.

En 1905, elle a fait repousser un projet modéré de réforme orthographique émanant d'une autre commission, projet rap-

porté par Ferdinand BRUNOT, professeur à la Sorbonne, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Cependant, à cette même date, elle recommandait d'abandonner la fameuse exception des sept *x* (*choux, poux* et les autres). Mais cette fois, ironie des démarches officielles, elle n'a pas été écoutée.

Avant de tourner la page sur cet exposé historique à grands traits, quelques mots à propos des réactions de l'orthographe sur la prononciation.

C'était inévitable : du moment qu'il y a emploi de l'écriture, il y a l'idée latente que les signes sont faits pour être prononcés.

Aussi l'histoire détaillée des mots français, dans la mesure où on le connaît, montre-t-elle des restitutions dans la prononciation des consonnes amuïes au cours de l'évolution.

Il a été question plus haut des infinitifs en *-i*, qui sont redevenus en *-ir* : le fait que *r* était resté écrit n'est sans doute pas étranger à cette restitution, même dans un temps où l'instruction était peu répandue. (Il y a sans doute aussi influence analogique de verbes en *-ire* : *dire, rire*.)

Nous savons que le *l* final a cessé une fois de se prononcer dans *sourcil, persil* ; *mortel* a été un moment *mortè* avant de redevenir ce qu'il est.

Les consonnes doubles tendent à s'articuler de nos jours comme des consonnes longues ou gémées. Depuis longtemps des intellectuels prononcent ainsi *grammaire, collègue*. Les parleurs de la radio inclinent à multiplier ces prononciations non seulement pour *ll* (*Hollande*) mais pour *tt* (*attention* et analogues) ; les puristes le leur reprochent véhémentement. Supprimez donc les consonnes doubles, c'est la meilleure solution !

(A suivre.)

